



INTÉRESSEMENT(S)

Mars 2018

Pour la troisième année consécutive, en lieu et place d'une augmentation générale de leur salaire, les cheminot-e-s vont avoir droit au versement d'un intéressement. Ce dispositif découle d'un accord validé pour 3 ans et signé en 2015 par l'UNSA et la CFDT.

Les organisations signataires vantaient à l'époque un accord « 100% gagnant ». Après 3 années sans augmentation salariale (depuis juillet 2014), les cheminot-e-s peuvent mesurer aujourd'hui de la qualité de cet accord. Notre Fédération avait annoncé que ce dispositif variable de rémunération viendrait sans aucun doute se substituer aux augmentations de salaire globales. Cette politique salariale individualisée vient donc fragiliser et remettre en cause la nature des garanties collectives que sont les salaires. On a pris d'une main aux cheminot-e-s ce qu'on leur a donné de l'autre

Un dispositif qui crée des inégalités entre les salariés

Une prime différente selon l'EPIC d'appartenance :

- ⊗ EPIC de Tête : 477 €
- ⊗ EPIC Mobilités : 401 €
- ⊗ EPIC Réseau : 350 €

Une prime calculée en fonction du nombre de jours travaillés. Ainsi les agents en arrêt maladie, à temps partiel ou en grève toucheront moins que leurs collègues.

La direction préfère l'intéressement

Absence de cotisation versée aux caisses de Retraites et de Prévoyance.

Exclusion des retraités qui remet en cause le principe des pensions indexées sur le salaire des actifs.

Elle impose aux cheminot-e-s ses objectifs pour que l'intéressement continue d'être versé.

Alimentation en capital d'une société d'actionariat avec la rémunération des cheminot-e-s : AMUNDI. Cette société est née d'une fusion entre la Société Générale et du Crédit Agricole pour créer une société de gestion d'actifs. Elle est cotée en bourse depuis 2015

Vous avez jusqu'au 31 mars pour décider à quelle sauce vous voulez être mangés !

- ⊗ **Virement « immédiat »** (il faut tout de même obtenir un code pour accéder au site) : une taxation ampute largement la somme que vous toucherez au final, et au passage vous découvrez que l'accord parlait de brut !
- ⊗ **A lire que si vous acceptez de laisser l'argent sur un compte Amundi, vous découvrirez alors que non seulement vous ne serez pas imposé (à part la CSG à la sortie de l'argent), mais qu'en plus la SNCF abonde ce compte d'une somme quasiment équivalente à plus de 20% de votre intéressement.**

Par contre, rien n'explique aux cheminot-e-s quelle mécanique honteuse est à l'œuvre : En effet, vous donnez tacitement l'accord pour que votre argent soit bloqué pour 5 années. Que l'abondement est forcément pris sur l'enveloppe salaires 2017/2018, ce qui expliquera l'absence de réelles négociations salariales en 2018 ce qui explique que c'est 0% d'augmentation sur les trois dernières années.